

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 147 (2002)  
**Heft:** 11

**Artikel:** Vie et mort de l'OTAN  
**Autor:** Heisbourg, François  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-346326>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 01.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Vie et mort de l'OTAN

L'étape romaine du président Bush en mai 2002 constitue à la fois une consécration de l'OTAN, placée au centre du jeu géopolitique, et la confirmation de sa mort en tant qu'organisation de défense. Ces mots « consécration » et « mort » peuvent paraître aussi paradoxaux qu'excessifs, mais ils reflètent l'importance de la transformation en cours de l'Alliance atlantique.

### ■ François Heisbourg<sup>1</sup>

La consécration, c'est d'abord l'accord Russie-OTAN, qui donne à Moscou une égalité de traitement avec les dix-neuf capitales alliées sur les sujets de sécurité considérés comme étant d'intérêt commun. Naturellement, il est possible qu'à l'usage le nouveau « Conseil des Vingt » soit aussi producteur de malentendus que l'Acte fondateur signé à Paris il y a cinq ans, et qui était censé ouvrir, à travers le Conseil permanent conjoint une ère de coopération russo-otanienne. Cette fois-ci, les augures sont plus favorables, le Conseil des Vingt n'étant pas un simple lot de consolation décerné à Moscou en parallèle au processus d'élargissement. Surtout, la relation bilatérale russo-américaine, scellée par le traité de Moscou sur les armes stratégiques, se présente désormais comme un partenariat, fondé sur la lutte conjointe contre le terrorisme et la convergence des intérêts énergétiques. Or, il ne peut y avoir de bons rapports Russie-OTAN sans entente russo-américaine. Les relations entre l'Europe et la Russie, quant à elles, ne passeront guère par le Conseil des

Vingt, mais bien par l'Union européenne qui aura à gérer en priorité l'interface avec le territoire russe de Kaliningrad qui sera totalement enclavé au sein de l'Union européenne élargie.

Consécration toujours: l'élargissement de l'OTAN aux dix Etats candidats, sujet sur lequel une décision plus ou moins groupée sera prise, lors du sommet de Prague, en novembre 2002. Contrairement à ce qui s'était passé sous Eltsine, la Russie de Poutine ne se battra pas contre cette extension. Restera en suspens la question de l'Ukraine qui prépare sa propre candidature d'adhésion, le Conseil permanent Ukraine-OTAN créé en 1997 perdant de sa substance dès lors que le PJC Russie-OTAN est remplacé par le Conseil des Vingt.

La mort, elle, passe par l'arrêt progressif d'un certain nombre de fonctions vitales pour la défense collective. Tout d'abord, il y a la marginalisation de l'OTAN au sein de la structure des forces américaines. Le *European Command (EUCOM)* ne représente plus que 8% de la structure de forces américaines et le théâtre européen n'est évidemment plus au centre des priorités américaines.

Autrement dit, la majorité des forces américaines ne se basent plus sur les procédures et les standards « OTAN ». Ensuite, le principe « in together, out together » cesse d'être appliqué dans la pratique, même s'il est réaffirmé rhétoriquement: les Européens assurent plus de 80% de la présence en Bosnie, au Kosovo et en Macédoine, et la proportion ne fera que s'accroître. Ensuite les alliés ont été unanimes, au lendemain des attentats du 11 septembre, pour considérer que le traité de Washington créait une obligation d'assistance mutuelle en cas d'attaque, mais sans que celle-ci ait automatiquement un caractère militaire. Certes, l'article V, invoqué pour la première fois le 12 septembre 2001, ne dit rien d'autre, mais le fait a été une surprise pour beaucoup. L'OTAN est dorénavant une alliance à la carte. En même temps, les Américains ont confirmé que l'OTAN ne serait pas appelée à commander des opérations militaires « hors zone » et à forte intensité. Ainsi, l'OTAN remplit dans les Balkans les missions de Petersberg que l'ONU n'est plus en mesure de porter (depuis l'échec de la FORPRONU) et que l'Union européenne n'a pas encore commencé à assumer. L'OTAN

<sup>1</sup> Directeur de la FRS. Article publié dans TTU Europe du 30 mai 2002. Merci à son directeur, Guy Périmond, de n'en avoir pas interdit la reprise par la RMS.

est en passe de devenir une sorte d'«OSCE avec des armes»: on est déjà très loin de la machine à faire la guerre qu'était l'OTAN pendant la Guerre froide et qui avait fonctionné opérationnellement en Bosnie («DELIBERATE FORCE») et au Kosovo («ALLIED FORCE»).

La question pour les Européens est de savoir si cette évolution sera bonne ou mauvaise pour leur sécurité. La réponse sera positive à deux conditions. D'une part, l'élargissement et les rapports avec la Russie ne doivent pas produire plus de

malentendus qu'ils ne sont censés en éliminer. Ici, en l'absence d'une règle du jeu claire concernant le Conseil des Vingt, c'est l'évolution de la relation russo-américaine qui donnera le «la». D'autre part, même si la «machine à produire de l'interopérabilité» qu'est l'OTAN est handicapée par le désintérêt américain, les Européens doivent tout faire pour qu'elle continue de fonctionner. Car l'OTAN reste le ciment le plus solide qui unisse les forces armées en termes de procédures, de standards et de planification commune, dès lors que les institutions euro-

péennes de défense en sont à leurs débuts.

Rien ne sert de courir après des tâches de substitution pour l'OTAN, comme l'objectif d'être «au cœur de la lutte contre le terrorisme», ainsi que nous y invite Lord Robertson. Les Américains n'y tiennent pas au plan militaire, comme nous l'avons vu avec la campagne d'Afghanistan. Et dans les domaines du renseignement, de la police, de la justice et de la finance, la coopération interalliée passe par bien des canaux, mais fort peu via l'OTAN.

F. H.

## Les forces aériennes italiennes commandent 5 avions de transport «C-27J»

Dès 2005, l'aviation militaire italienne pourra engager le nouvel avion de transport moyen C-27 J *Spartan*. LMAITS, une entreprise commune de Lockheed Martin et d'Alenia Aeroautica d'Italie, va livrer 5 C-27 J à l'Italie. Cet appareil se caractérise par une charge utile de 11,5 tonnes, une vitesse de croisière de 598 km/h, un rayon d'action de 5791 km au maximum. Pour l'envol et l'atterrissage moins de 700 m suffisent à l'appareil. Le C-27 dispose de deux moteurs turboprop AE2100 de Rolls-Royce, l'équipement avionique correspond au plus récent équipement du C-130 J de Lockheed Martin, l'avion de transport militaire dont les diverses versions sont en service dans de nombreux pays. Outre l'Italie, la Grèce a également choisi le C-27 J.

En 1999 et en 2000, la Suisse a évalué en vue d'une acquisition, tant le C-27 J que l'avion de transport de EADS C-295. D'après les résultats de cette évaluation, le C-27 J s'avérait supérieur sur plusieurs points essentiels. Le prix plus avantageux du C-295 incita cependant, fin 2000, le Département de la Défense à accorder sa préférence à l'avion de EADS. Cette décision ne manqua pas de susciter des critiques. Contrairement à ce qui avait été prévu auparavant, l'acquisition de deux avions de transport n'a cependant figuré ni au programme d'armement 2001, ni à celui de cette année. Il ne fait toutefois aucun doute que la Suisse a un besoin de capacité de transport aérien autonome en vue du transport et du soutien logistique d'unités de militaires suisse servant comme volontaires dans le cadre de missions de maintien de la paix à l'étranger. Jusqu'en 2000, on ne cessait de le souligner en haut lieu. On devrait donc pouvoir s'attendre à ce que l'achat d'avions de ce genre soit proposé en 2003 ou en 2004, mais le choix fait en grande urgence fin 2000 devrait être reconsidéré. (col EMG Dominique Brunner)